

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 mars 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 79 a) de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

**Lettre datée du 18 mars 2016, adressée au Secrétaire
général par la Représentante permanente du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note diplomatique du Viet Nam (voir annexe) concernant la lettre datée du 28 janvier 2016 que le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies vous a adressée (A/70/702 et annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 79 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Représentante permanente du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Nguyen** Phuong Nga



**Annexe à la lettre datée du 18 mars 2016 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et, se référant à la lettre datée du 28 janvier 2016 que le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Secrétaire général de l'ONU (A/70/702) et à son annexe, a l'honneur d'exposer ci-après la position du Viet Nam:

En ce qui concerne les différends entre le Viet Nam et la Chine sur l'archipel de Hoang Sa (Paracel), l'archipel de Truong Sa (Spratly) et les questions y afférentes en mer de l'Est (mer de Chine méridionale), la position du Viet Nam a toujours été celle énoncée dans la note verbale en date du 5 février 2016 que la Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam a adressée à la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Viet Nam dispose d'une large base juridique et de données historiques probantes qui lui permettent d'affirmer sa souveraineté indiscutable sur l'archipel de Hoang Sa et l'archipel de Truong Sa. Les gouvernements vietnamiens successifs exercent et défendent de manière pacifique et continue la souveraineté du Viet Nam sur ces deux archipels depuis au moins le XVII^e siècle. En 1974 et en 1988, la Chine a employé la force pour occuper illégalement l'archipel de Hoang Sa du Viet Nam, puis certaines parties de l'archipel de Truong Sa du Viet Nam. Ces actes illégaux constituaient des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et ont gravement porté atteinte à l'intégrité territoriale du Viet Nam. C'est pourquoi le Viet Nam rejette entièrement la position de la Chine quant à la question de la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Hoang Sa et sur l'archipel de Truong Sa, comme énoncé dans la lettre précitée datée du 28 janvier 2016 et son annexe.

Ces dernières années, le Viet Nam, en tant que nation attachée à la paix et la justice, n'a cessé de demander à la Chine de régler tous les différends en mer de l'Est par des moyens pacifiques conformes au droit international. Non seulement la Chine a refusé, comme le proposait le Viet Nam, d'engager des négociations sur la question de la souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa mais elle a également refusé, sans raison ni justification, d'accepter l'existence d'un différend indéniable sur l'archipel de Hoang Sa du Viet Nam, expressément reconnu par le dirigeant chinois en 1975. En outre, depuis le début de l'année, la Chine a mené diverses activités visant à accélérer son processus de militarisation en mer de Chine méridionale, exacerbant de ce fait les tensions existantes et menaçant la paix et la stabilité dans la région. Par exemple, la Chine a effectué des vols d'essai à destination de l'aéroport construit illégalement à Đá Chũ Thập (Fiery Cross Reef), sur l'archipel de Truong Sa, a construit des bases d'hélicoptères sur l'île de Quang Hòa (Duncan) de l'archipel de Hoang Sa, déployé des batteries de missiles sol-air HQ-09 et des avions de chasse J-11 Flanker sur l'île de Phú Lâm (Woody) de l'archipel de Hoang Sa et installé des radars sur le récif de Châu Viên (Cuateron) de l'archipel de Truong Sa.

Le Viet Nam rejette totalement l'affirmation de la Chine selon laquelle « la partie vietnamienne[...] a refusé de s'acquitter de ses obligations [...] et a fait obstacle aux vols d'essais chinois ». Cette affirmation de la Chine est sans fondement ni justification. En réalité, le 30 décembre 2015, un représentant de

l'ambassade de la République populaire de Chine au Viet Nam a rencontré un représentant du Ministère vietnamien des affaires étrangères et l'a informé que l'Autorité chinoise de l'aviation civile effectuerait des vols d'essai entre l'aéroport de Sanya Phoenix, situé sur l'île d'Hainan, et l'aéroport illégalement construit à Đá Chữ Thập, sur l'archipel de Truong Sa du Viet Nam, au moyen d'un appareil Cessna 680. Le représentant du Viet Nam a immédiatement exprimé sa profonde préoccupation, considéré que ces vols constitueraient une violation de la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Truong Sa et prié la Chine d'y renoncer. Quant à l'affirmation de la Chine selon laquelle les autorités chinoises de l'aviation civile avaient informé le 28 décembre 2015 les autorités vietnamiennes de l'aviation civile de ces vols, le Viet Nam déclare que, après avoir étudié 19 000 messages aéronautiques reçus ce jour-là, les autorités vietnamiennes de l'aviation civile ont confirmé n'avoir reçu aucune information de la Chine à ce sujet et que la Chine n'a à ce jour fourni aucun élément prouvant le contraire.

Malgré les préoccupations et les objections du Viet Nam, la Chine a délibérément effectué ces vols d'avions civils vers Đá Chữ Thập qui ont traversé des routes ATS très fréquentées dans la région d'information d'Hô-Chi-Minh-Ville sans que le moindre plan de vol soit remis aux unités ATS compétentes ni qu'un contact radio soit établi avec le centre de contrôle régional d'Hô-Chi-Minh-Ville, comme l'exigent les réglementations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les opérations de l'aviation civile de la Chine ont enfreint les règles et réglementations internationales applicables en matière de sécurité aérienne, en particulier en ce qu'elles ont directement mis en péril les opérations de l'aviation civile dans la région d'information d'Hô Chi Minh-Ville. Elles ont été portées à l'attention de l'OACI et de la communauté internationale de l'aviation civile.

Le Viet Nam s'acquitte toujours de ses droits et obligations et condamne avec force toute action unilatérale menaçant la paix, la sécurité et la stabilité de la région, et s'y oppose fermement. En outre, le Viet Nam soutient fermement les efforts visant à renforcer la coopération, réduire les tensions et régler les différends par des moyens pacifiques, conformément au droit international. Le Viet Nam espère que la Chine respectera ses engagements internationaux, notamment en ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation ou de la menace de l'utilisation de la force, le règlement pacifique des différends internationaux et mettra ses actes en conformité avec ses paroles. Le Viet Nam espère également que la Chine apportera une contribution concrète au maintien de la paix et de la stabilité dans la région et à la réduction au minimum des risques de conflits en mer de l'Est, qu'elle respectera strictement, comme le Viet Nam et d'autres pays, la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale, et qu'elle participera activement aux négociations de fond visant à parvenir rapidement à un code de conduite. Le Viet Nam réaffirme de nouveau qu'il souhaite régler tous les différends avec la Chine au sujet de la mer de l'Est, y compris ceux concernant les agissements de la Chine précités, par des négociations ou par tout autre moyen pacifique tel que prévu par les instruments juridiques internationaux applicables.